



**INFO**  
**CSE MED**  
**18 Décembre 2024**

## **LCL MON CONTACT: APPELS FEARI**

### **Des conseillers sur écoute à leur insu**

Chez LCL MC, un nouveau système d'appels sortants a été mis en place nommé FEARI. Suite à de nombreuses sanctions partout en France, il s'avère que le système enregistre les appels avant même la mise en conversation téléphonique entre le client et le conseiller en ligne, pendant la mise en attente après le "chuchotement".

Cette pratique étant illégale, vos élus CFDT du CSE Central et du CSE Méditerranée ont dénoncé cette pratique et ont demandé l'arrêt des "appels FEARI" tant que la CNIL n'a pas statué sur cela. La Direction a pour le moment préféré opter pour une information par mail à tous les salariés de LCL MC, information floue et peu compréhensible...

**Les élus CFDT restent vigilants quant au respect des règles d'enregistrement.  
Pour toute question, contactez vos élus CFDT.**

## **ENTRETIEN Annuel**

La campagne d'évaluation est ouverte depuis le 12 novembre jusqu'au 4 janvier.

L'entretien doit se faire avec son N+1, pas de RDV à trois (avec N+2) En cas de maladie, en aucun cas le manager ne doit clôturer l'entretien d'évaluation si le salarié est absent.

Pour les femmes partant en maternité, un processus d'évaluation intermédiaire ouvert pour permettre leur évaluation avant leur départ.

**L'évaluation annuelle est le moment privilégié pour parler de votre rémunération. Pensez à y noter votre commentaire**

## **Régularisation des droits à congés suite à arrêt-maladie**

Concernant la régularisation des jours de congés durant les arrêts maladie, les salariés concernés vont voir apparaître une ligne spécifique de congés sur leur portail MyselfRH ainsi que sur leur bulletin de salaire en début d'année 2025.

Si certains ne voient pas ces informations, la Direction préconise de refaire un courrier.

**Vos élus CFDT peuvent vous aider pour cette démarche. Contactez-nous.**



## Agence Habitat

Concernant le calcul de la RVP, un indicateur n'a pas été pris en compte, une régularisation va être initiée par un versement d'un montant forfaitaire de 100/110€ sur la paye décembre et une régul en Février 2025.

En cette période d'entretiens de fin d'année, nous vous redonnons les **socles** par métiers en vigueur à aujourd'hui. Nous avons de nouveau fait remonter à la Direction que les différences de traitement IdF / Province n'ont plus lieu d'être au vu du coût de la vie notamment dans notre région. Un travail serait en cours à ce sujet au National ...

**Pour toute question, pensez à contacter un élu CFDT !**

		Ile de France	Province	
RETAIL	Conseiller Part	32 350€	30 350€	
	Conseiller Part Confirmé	34 350€	32 350€	
	Conseiller Privé	36 350€	34 350€	
	Conseiller Pro	39 150€	36 350€	
	Chargé d'affaires pro	41 150€	38 150€	
	Conseiller Habitat	36 350€	34 350€	
	RA (rattachement privé & pro)			
	DA - 7 Etp	41 150€	38 150€	
	DA +7 Etp	45 150€	42 150€	
CRC	Conseiller à distance, Conseiller à distance crédits	30 350€	29 350€	
	DA à distance M1	41 150€	38 150€	



## pour conseiller absent + de 30 jours

La Direction nous confirme que c'est bien le DA ou le DGA qui a la main sur le ou les bénéficiaires de la réallocation de la RVP d'un collaborateur absent.

Si vous remplacez quelqu'un et que votre RVP n'a pas été compensée, contactez-nous !!

		Ile de France	Province
BP	Conseiller en Patrimoine	42 150€	39 150€
	Conseiller	46 150€	43 150€
	Conseiller adjoint	36 350€	34 350€
BEIGF	Chargé d'affaires adjoint	40 150€	39 150€
	Chargé d'affaires entreprise V3	44 150€	43 150€
	Chargé d'affaires entreprise V4	48 150€	47 150€

# SOCLES MÉTIERS

**Attention, il est nécessaire d'être conforme aux évaluations annuelles pour bénéficier des socles. La négociation NAO en cours va modifier quelques critères, à suivre...**

## Vos élus CSE :

- Ludovic MARTIN (06 45 50 43 73)
- Nathalie CHABRAND (06 28 35 09 03)
- Frédéric FIOL (06 16 96 24 64)
- Estelle PARMENTELAT (06 29 46 32 12)
- Franck LERBOURG (06 64 32 32 97)
- Christelle FAMILIAR (06 03 15 78 66)
- RS : Angélique BLANCHE (06 31 07 54 30)

JOYEUSES fêtes

